



CYCLO CLUB ERDEVEN

cyclocluberdeven.sportsregions.fr

Compte-rendu de la réunion du CA du 8 décembre 2025

Présents :

Michel Lasne, Christian Le Govic, Michel Quintin, Christine Quintin, Yves Lucas, Pierre Abraham, Rémi Le Déaut, Marc Noyer, Christophe Piel, André Rinaldi et Marie-thérèse Jego.

Ordre du jour :

1. Constitution des membres du bureau suite à l'élection du CA
2. Questions diverses

Assurances MAAF et FFV

En ouverture de séance, Michel Lasne demande quels sont les candidats au poste de président.

Avant toute décision André Rinaldi informe le Conseil qu'il a contacté à plusieurs reprises la Fédération afin d'obtenir des précisions sur les assurances.

André rappelle que l'école VTT dispose bien de son affiliation à la FFV. En revanche, il exprime des réserves concernant les trois sections pour lesquelles la situation semble moins claire. Il souhaite que le CA clarifie ce point avant tout engagement.

Christian, Michel et André procèdent à une comparaison des garanties. Il ressort de cet échange que les niveaux de garanties sont globalement similaires. Cependant, une différence importante est soulignée :

.Assurance MAAF : la couverture ne s'applique que pour les sorties club.

. FFV : la couverture de la licence est valable pour toutes les sorties quel que soit le jour ou le lieu offrant ainsi une protection plus large pour les pratiquants.

Le Conseil note une différence sur les coûts d'adhésion des 2 organismes.

*30 euros pour assuré MAAF

*67 euros pour la licence FFV

3 solutions ont été proposées et soumises au vote :

. Adhésion totale des quatre sections à la FFV : 2 voix pour, 9 voix contre

. Adhésion à la MAAF : 10 voix pour, 1 voix contre

. Création de deux entités avec deux associations : 7 voix contre, 4 abstentions.

La solution retenue :

*le libre choix entre la MAAF pour trois sections ou la prise de la licence FFV

*Le choix de l'adhérent (MAAF ou licence FFV) sera mentionné sur le nouveau bulletin d'adhésion

Il est également à noter qu'il faudra ajouter dans le contrat de la MAAF la possibilité :

*De réaliser trois sorties d'essai avant l'adhésion.

Le trésorier tiendra deux comptabilités distinctes. (3 sections , école vtt)

Un second vote a été réalisé concernant la prise en charge des licences des encadrants de l'école : 10 voix pour, 1 abstention.

Après ces mises au point, André se porte candidat à la présidence

Election des membres du bureau (Vote à main levée)

Président : André Rinaldi - 10 voix pour, 1 abstention

Vice-Président : Michel Lasne – 10 voix pour, 1 abstention

Trésorier : Christian Le Govic - 10 voix pour, 1 abstention

Secrétaire : M.Thérèse Jego – 10 voix pour, 1 abstention

Secrétaire Adjoint : Pierre Abraham – 10 voix pour, 1 abstention

Décisions prises

Suite à ces changements, il sera nécessaire de modifier les statuts et le règlement intérieur.

Les modifications seront ensuite proposées au vote lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 janvier 2026.

Le Président a émis le souhait que le bureau fonctionne par commissions pour répartir les charges de travail.

- . Communication, internet, site du club
- . Événementiel
- . Finances
- . Ecole vtt, balade, route
- . Sécurité

Chacun devra **s'inscrire dans une ou plusieurs commissions.**

Questions diverses :

. Christine Quintin a fait remarquer que la balade se déroulait à un rythme trop soutenu, ce qui entraînait une désorganisation des deux groupes et une perte de visibilité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h.

Le président :

La secrétaire :